

# ADDENDA 'A'

## 1. EXIGENCES REQUISES AUX LISTES DE PLONGEONS JUNIORS (GROUPES A et B)

### 1.1. Bases (plongeurs avec limite de CD)

1.1.1. Entrées par les pieds interdites sauf exceptions, se référer aux règlements de chaque catégories.

### 1.2. Plongeurs avec rotation avant

1.2.1. Fait référence aux plongeurs périlleux des groupes 1 et 4.

### 1.3. Plongeurs avec rotation arrière

1.3.1. Fait référence aux plongeurs périlleux des groupes 2, 3, 62X et 63X.

1.3.2. Tous les plongeurs de rotation arrière doivent être effectués en position groupée ou carpée.

### 1.4. Plongeurs avec vrilles

1.4.1. Les plongeurs avec vrilles des groupes 1 et 4 doivent avoir un minimum d'un périlleux et une vrille.

1.4.1.1. Le nombre de vrilles doit être pair.

1.4.2. Les plongeurs avec vrilles de groupe 2 et 3 doivent être avoir un minimum d'un périlleux et ½ vrille.

1.4.2.1. Le nombre de vrilles doit être impair.